



# SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**  
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG  
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 [snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)

<https://snudifo67.fr>

## Compte rendu du CHSCT-D du 12 novembre 2020

DGI : Collège Hans Arp mais également gestion de l'alerte Danger Grave et Imminente effectuée par le DSDEN.

Collège Hans Arp collège qui a subi de nombreuses intrusions l'année dernière, collège REP plus, et nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas eu d'enquête et même qu'il y ait eu une remise en cause de la légitimité de ce DGI.

**DASEN** : climat de cet établissement, sensible au regard des antécédents. Pour le 2 novembre, il y a eu avec la préfecture une prise en compte et une surveillance spécifique. Par ailleurs, il a demandé de faire une enquête et il va recevoir une délégation de cet établissement.

**FO** : Par le passé, plusieurs DGI ont été déposés à la DSDEN, DGI dont le CHSCTD a été mis au courant très tardivement ou parfois pas du tout. Nous avons proposé le 3 novembre de nous rendre sur place. Comment voulez-vous et comptez-vous, monsieur le directeur académique associer ou non le CHSCTD au traitement des DGI, informations, réponses Allez-vous nous y associer ?

**Dasen** : Il n'y a pas de raison de changer ce qui se faisait par le passé sauf si les conditions sanitaires l'imposent.

Tout dépend des dispositions que nous prendrons. Il n'a pas le sentiment qu'il y ait eu pléthore de DGI. Il n'y aura pas de volonté de nous exclure.

**CHSCTD** : il y a eu également le DGI de l'EREA : avec un droit de retrait.

**Dasen** : La directrice a été entendue, monsieur Laurent a reçu la personne ayant fait le DGI.

**CHSCTD** : Mais nous n'avons pas eu d'information !

**Dasen** : Pour l'EREA, il n'y avait pas « d'imminence », s'il il y avait eu une suspicion d'imminence, ils auraient agi. Là, ils agissent mais pas avec « imminence ».

L'importance que nous avons donnée à chacune de ces situations, le DRH, l'inspectrice échange avec la directrice de l'EREA, et si l'ensemble de ces informations avaient corroboré « l'imminence » ils auraient adapté leurs réponses.

**OS** : c'est au niveau du DASEN que vous déciderez s'il y a « imminence » ou pas. Il y aura donc un changement de fonctionnement.

**Dasen** : on peut vous associer en informant la secrétaire du CHSCT. Car souvent il devrait y avoir plutôt une fiche SST qu'un DGI.

Je ne veux pas modifier le fonctionnement du CHSCT, au cas par cas, nous associerons ou non le CHSCT. En fonction des experts que l'on pourra associer.

**OS** : Comment décider de l'imminence ou non d'une situation sans se rendre sur place ?

**SNUDI-FO, Maison des syndicats, 1 rue Sédillot, 67 000 STRASBOURG 03.88.35.24.22 et 06.31.08.76.78 [snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)**

**Itis (Inspecteur hygiène sécurité)** article 5-6 et 5-7, on ne parle pas d'enquête quand il n'y pas de retrait.

La nécessité d'enquête n'est que dans le guide juridique. La notion de gravité, ce qui est intéressant de voir, c'est la réponse apportée.

Question sur la distanciation sociale : Distanciation physique dans les cantines et notamment à Strasbourg.

**Dasen** : C'est une question qui apparait dans les 2 protocoles, le protocole 1 celui de la rentrée de septembre et le protocole 2 celui de la rentrée de novembre préparé déjà pendant l'été.

Pour les cantines, dans le premier et dans le second degré et les ajustements du protocole 2 avec une vigilance des acteurs. La ville de Strasbourg, s'est interrogée sur le fonctionnement de la restauration scolaire et nous avons été questionnés, sachant qu'in fine, cela relève de la collectivité.

On a vu des décalages de 5 minutes prises localement.

Nous avons été associés, il y a eu une consultation, et même ce soir je crois savoir qu'il y a une réunion pour échanger avec les organisations syndicales.

**FO** : Pendant le temps scolaire et quand les ATSEM ne sont plus dans l'école, sont-elles encore sous la responsabilité du directeur d'école et si non, il faudrait le leur dire. De plus, il y a plusieurs impératifs et pas seulement le protocole sanitaire. Il y a le PPMS, le plan vigipirate, dans notre école nous avons mis en place tout un protocole pour gérer les intrusions et un autre pour assurer l'accueil et le départ échelonné des élèves dans lesquels les ATSEM ont un rôle ; Comment pouvons-nous fonctionner si elles quittent l'établissement pendant le temps scolaire ?

**Dasen** : je serai prudent, et nous devons vérifier que les ATSEM ne sont plus sous l'autorité du directeur d'école quand elles quittent l'établissement pour aller manger sur le temps scolaire.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que nous sommes focalisés sur le protocole sanitaire et que nous devons prendre en compte les autres risques. Et il faut vivre avec une école qui fonctionne le mieux possible.

Il ne faut pas que l'un occulte l'autre pour autant nous sommes avec une loi d'urgence qui nous amène à faire pour le mieux.

Les dispositions que nous prenons dans les écoles permettent de faire vivre un groupe d'élèves de manière supérieure à ce qu'on constate dans la sphère privée.

Il est obligatoire de porter le masque pour tous les élèves. C'est la loi. Lorsqu'un enfant se présente sans masque, il se voit proposer un masque et si les parents sont réfractaires, les IEN viennent en appui pour rappeler que le masque protège les enseignants mais également la famille.

Quand un enfant est jeune, on ne peut pas le renvoyer sur la voie publique.

Unanimité pour l'avis 8 **FO** pour les ATSEM.

**FO** : Chacun fait au mieux à moyen constant. Il reste possible de recruter pour la ville de Strasbourg comme pour l'académie pour améliorer la distanciation physique.

Serait-il possible pour les IEN de recevoir systématiquement les parents réfractaires pour leur expliquer cette obligation ? Y a-t-il des masques pédiatriques mis à disposition dans toutes les écoles ?

**Dasen** : Nous avons été livrés de 180 000 masques de taille S et ils ont été livrés aux circonscriptions. Aujourd'hui encore il y a encore eu des ajustements.

- **Limitation du brassage :**

**Secrétaire chsctd** : demande une suspension des cours de religion.

**Dasen** : les cours de religion sont obligatoires comme les langues dans le second degré. Il est parti du principe qu'il maintient à ce stade comme tous les enseignements obligatoires. Pour les intervenants extérieurs, on reporte. Il fait le lien avec l'éducation physique et sportive et notamment la piscine, la mise en œuvre est très différente selon les piscines. Il a pris la décision de maintenir, en revanche, il ne fait pas pression mais il peut y avoir des risques de noyade.

Ils ont tranché localement.

Principe de laisser l'appréciation au chef d'établissement ou au directeur d'école de maintenir ou non. Il comprend qu'il puisse y avoir des doutes sur le fait de maintenir

Avis 1

Avis 9

**FO** : Pouvez-vous nous affirmer qu'il n'y aura pas de pression sur les enseignants refusant de se rendre à la piscine ?

**DASEN** : Je peux comprendre qu'il y ait des réticences mais le savoir nager, n'est pas une activité comme une autre.

**FO** : j'ai bien compris que vous essayez de faire du cas par cas et qu'il ne sera pas fait pression, malheureusement certains CPC ou IEN ont déjà fait pression pour que les collègues aillent à la piscine sans chercher à savoir pourquoi les collègues étaient réticents !

- **Aération des locaux**

**CHSCT** : au premier CHSCT du 24 09, nous avons évoqué une commission qui devait se prononcer sur les VMC qui sont coupées. Monsieur Iltis, avez-vous des réponses ?

**Réponse de madame Oswald** (assistante de prévention 67) : certaines écoles utilisent la vmc et l'ont donc relancée car il n'y a pas de recyclage d'air. Une note est prévue pour diffusion dans un prochain temps.

Quand une VMC fonctionne, il ne faut pas ouvrir les fenêtres.

**FO** : Qui est chargé d'informer les personnels sur ce qui convient de faire dans sa propre classe ou dans son école ?

**Iltis** : Objectif est de déboucher sur des protocoles d'aération pour chaque local.

**CHSCT** : il n'y a que 2 clés dans certaines écoles pour ouvrir les fenêtres, comment fait-on ?

- **Désinfection des locaux**

Avec les gestes barrières, le lavage des mains,

**FO** : une des évolutions du protocole entre les 2 protocoles est l'obligation de la désinfection 2 fois par jour des points contact

**CHSCT** Foire aux questions du 2 novembre a été ajouté :

- une préconisation pour les objets partagés qui ne doivent pas être utilisés pendant 24 heures.
- **FO** : une préconisation pour le matériel extérieur qui ne doit pas être utilisé pendant 12 heures.

**Dasen** : il faut que le directeur s'adresse à l' élu.

- **Tester alerter protéger**

**CHSCT** Alerte pendant les vacances, que les enfants ou les enseignants n'étaient pas considérés comme cas contact.

Avis 2 : prévenir les familles.

**Dasen** : Il y avait des fiches pour dire aux directeurs d'école qu'il fallait prévenir les familles. Lui est pour.

Volonté ministérielle d'élargir la réalisation des tests aux personnels. Mise en place de tests épigéniques dans quelques établissements. Ces tests seront proposés sur la base du volontariat.

- **Point sur les personnels**

**CHSCT** : Mise en place du protocole de manière inégale dans les différents établissements concernant les personnes vivant avec des personnes fragiles.

**OS** : Dans le privé, il n'y a aucun cadre où on côtoie 25 personnes

**Dasen**, il y a un grand sérieux dans le cadre professionnel.

Pour les personnes vulnérables, l'incertitude est levée et le nouveau décret sur la définition sur la vulnérabilité dans la fonction possible avec une circulaire.

D'abord retour au texte de mai 2020, ces critères sont définis et sont arrêtés et reprennent en grande partie la liste de mai 2020.

Télé-enseignement et quand ce n'est pas possible ASA.

Du fait de la spécificité de la profession d'enseignant (on attend de voir si on peut avoir une action éducative à distance et donc on attend une réponse du ministère de l'éducation nationale).

**CHSCT** : dans le second degré on en arrive à demander aux profs fragiles de faire tous leurs cours en visio ce qui demande un travail énorme et une forte exposition aux écrans

**Dasen** : difficultés de bande passante dans les établissements si les cours ont lieu en visio conférence.

On a été fortement interrogés sur la notion de télétravail dans l'éducation nationale. On avait identifié qu'il y avait des gardes fous à poser sur le temps d'exposition à l'écran, sur le temps de travail etc. En fait, je me corrige, le bon terme est le terme de l'enseignement à distance.

**OS** : Avec quels outils mis à disposition par l'employeur ces personnes fragiles travaillent ?

**Dasen** : dans le Bas Rhin, nous n'avons rien, ni l'Etat, ni les villes n'ont décidé de doter les personnels.

**OS** : Comment vont faire les personnels pour travailler ?

**Dasen** : on retrouvera les mêmes modalités qu'en mars. Il existe des espaces numériques de travail ; en ce qui concerne les équipements individuels pour les personnels vulnérables ou contact à risque et pour les familles.

Je peux jouer le rôle de médiateur vis-à-vis des familles ainsi que les IEN si les parents sont trop critiques quand les parents exigent la continuité pédagogique.

- **Le Remplacement**

**DASEN** : Cumul de situation ; maladie ordinaire, Covid, personnel vulnérable, tout cela mis bout à bout nous entraîne à optimiser les remplacements, plus le caractère imprévisible, mettre en place des principes d'optimisation de gestion au niveau départemental.

**CHSCT** : que fait-on quand on en arrive à 42 élèves dans une classe en raison de la répartition des élèves des prof absents ?

**Dasen** : nous sommes très attentifs et avec les IEN et les directeurs d'écoles nous adaptons nos réponses. Dans certains cas très rares, en maternelle, nous avons été amenés à demander aux parents de garder les enfants quand on estime qu'il n'est plus possible de tous les accueillir !

**FO** : Monsieur le directeur académique nous parle de travail de dentelle effectué pour le remplacement, pour les piscines, mais cela suppose que les remontées des situations soient effectuées par les IEN ou les directeurs d'école et nous avons déjà des fiches qui montrent le contraire, des fiches ou des pressions ont été exercées sur les collègues pour aller à la piscine coûte que coûte, ou des fiches où les effectifs explosent !

Avis 3 unanimité

Avis 7

**Bigot (nouveau SG)** adhère totalement à l'avis de **FO** sur la protection fonctionnelle et dit que c'est à la Rectrice de l'accorder ou non.

Il pense que ce serait un travail intéressant à mener avec le service juridique.

- **Rôle des CHSCT pendant la crise sanitaire**

Lecture de la lettre envoyée par les 3 CHSCT à la Rectrice et aux DASEN.

La rectrice est contre, mais nous aurons une réponse

**FO** : nous avons bien entendu les propos du DASEN disant qu'il fallait maintenir les cours de piscine pour éviter la noyade des enfants, nous pensons qu'en ces temps difficiles, il est important qu'en tant que membres du CHSCT, nous puissions empêcher nos collègues de se noyer et continuer à leur apporter de l'aide dans le respect des gestes barrières.

- **Sécurité aux abords des établissements**

**Avis 10**